



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

---

Président : M. RAMACKERS  
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, LE BOULC'H, MOZGALA  
Excusés : MM. BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC

---

### PV du 13 juin 2023

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

#### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

#### **FORFAITS AVISÉS**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre



qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart**

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

### **Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération**

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

## COUPES

### **TIRAGES FINALES COUPES DE L'ESSONNE (du 24 mai 2023)**

en présence de M. Claude DEVILLE CAVELLIN (Président), M. Christian FORNARELLI (Vice-Président), M. Francis RAMACKERS (Président de la Commission) et M. Alec ERAUD (Directeur Administratif)

### **CLUBS PRESENTS :**

IGNY AFC – FLEURY 91 FC – FRANCO PORTUGAISE WISSOUS – JANVILLE ASL –  
LINAS MONTHLERY ESA – LONGJUMEAU FC – MASSY 91 FC – MNVDB FC

### **FINALES COUPES DE L'ESSONNE**

**Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 18 juin 2023 à Lardy  
aux horaires suivants :**

Challenge + 45 ans    9 H 00    FLEURY 91 FC – MORANGIS CHILLY FC

Vétérans    11 H 15    GRIGNY US – MNVDB FC

Seniors District    14 H 00    SAVIGNY FOOT CO – FLEURY 91 FC

Seniors Essonne    16 H 30    IGNU AFC – GRIGNY US

\*\*\*\*\*



## **FINALES COUPES DE L'ESSONNE FÉMININES**

**Tirages le lundi 12 juin 2023 à 12 h 00 en visioconférence  
en présence de M. LECOUTY (CTD-DAP)**

**Les rencontres auront lieu le samedi 24 juin 2023 à Méréville :**

### **Seniors F à 8 : 13 H 00**

FC MILLY GATINAIS - US PALAISEAU

### **U15 F à 8 : 13 H 00**

US PALAISEAU - FC FLEURY 91

### **U18F à 11 : 15 H 30**

FC LONGJUMEAU - FC FLEURY 91

### **Seniors F à 11 : 18 H 00**

FC 3 VALLEES - FC EVRY

## **FOOT FEMININ**

### **FMI NON PARVENUES DU 3 JUIN 2023**

#### **Seniors F à 11 \* D1**

**Linass Montlhéry ESA 1 / MNVDB FC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **U15 F à 8 \* Poule A**

**Etampes FC 1 / Milly Gatinais FC 1**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 10 juin 2023 à 19 h 05.

Amende réglementaire à Etampes FC pour transmission tardive.

#### **U15 F à 8 \* Poule B**

**Athis-Mons USO 2 / Longjumeau FC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Aucune réponse des clubs suite à la demande de rapport du 6 juin 2023.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à Athis-Mons USO pour refus de faire la FMI.

**Ris Orangis US 1 / Evry FC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat.

### **U15 F à 8 \* Poule C**

#### **Palaiseau US 2 / Paray FC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat.

### **Match n° 25675517 du 3 juin 2023**

#### **Montgeron ES 1 / Dourdan Sports 1 \* U15 F à 8 \* Poule C**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Dourdan Sports 1.

Amende réglementaire à Dourdan Sports.

## **CHAMPIONNAT SENIORS**

### **Match n° 24725676 du 12 février 2023**

#### **Savigny Foot CO 1 / Val Yerres Crosne 2**

Retour de la Sous-Commission des Lois du Jeu du 15 février 2023.

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain :

Savigny Foot CO 1 : 2 buts

Val Yerres Crosne 2 : 2 buts

### **Match n° 24726173 du 4 juin 2023**

#### **Viry Chatillon ES 3 / Jeunesse Etampoise 1**

Courriel de Jeunesse Etampoise.

Courriel de M. l'arbitre de la rencontre.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

Viry Chatillon ES 3 : 3 buts

Jeunesse Etampoise 1 : 5 buts

## **CHAMPIONNAT U14**

### **FMI NON PARVENUES DU 3 JUIN 2023**

#### **D3/A**

#### **Villabé ETS 1 / Grigny US 2**



Reprise du dossier.  
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **D3/B**

#### **St Germain Saintry 1 / Milly Gatinais FC 1**

Reprise du dossier.  
Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.  
FMI transmise tardivement, le 12 juin 2023 à 21 h 09.  
Amende réglementaire à St Germain Saintry pour transmission tardive.

### **D3/C**

#### **Port. Ris Orangis 1 / Morsang sur Orge FC 1**

Reprise du dossier.  
Lecture du rapport du club recevant.  
Lecture du rapport du club visiteur.  
Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.  
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **D3/D**

#### **Etampes FC 2 / Tremplin Foot 2**

Reprise du dossier.  
Réception d'une feuille de match papier.  
Lecture de la feuille de match.  
Lecture du rapport du club visiteur.  
Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.  
La Commission demande un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 20 juin 2023.

### **D4/A**

#### **Savigny Foot 2 / Longjumeau FC**

Reprise du dossier.  
Réception d'une feuille de match papier.  
Lecture de la feuille de match.  
Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

### **Match n° 24701254 du 3 juin 2023**

#### **Massy 91 FC 3 / Arpajonnais RC 2 \* D3/B**

Reprise du dossier.  
Courriel de Massy 91 FC.  
Courriel d'Arpajonnais RC.  
Rapport de l'arbitre. Remerciements.  
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.  
La Commission enregistre le résultat de la rencontre :  
Massy 91 FC 3 : 4 buts  
Arpajonnais RC 2 : 6 buts.



**Match n° 24701253 du 3 juin 2023**

**Morsang sur Orge FC 1 / Port. Ris Orangis 1 \* D3/C**

Reprise du dossier.

Frais d'arbitrage à la charge de Morsang sur Orge FC.

**CHAMPIONNAT U16**

**FMI NON PARVENUES DU 4 JUIN 2023**

**D1**

**Ulis CO 1 / Vigneux CO 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1<sup>er</sup> avertissement et amende aux Ulis CO pour absence de tablette.

**D2/B**

**Morangis Chilly FC 1 / Soisy sur Seine AS 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

FMI transmise tardivement, le 9 juin 2023 à 18 h 36.

Amende réglementaire à Morangis Chilly FC pour transmission tardive.

**CHAMPIONNAT U18**

**FMI NON PARVENUE DU 28 MAI 2023**

**D3/B**

**Plateau Saclay ES 1 / Palaiseau-Villebon 3 \* D3/B**

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 20 juin 2023.

**FMI NON PARVENUE DU 4 JUIN 2023**

**D2/B**

**Savigny Foot CO 1 / Pays Limours ENT 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

FMI transmise tardivement, le 12 juin 2023 à 21 h 25.

Amende réglementaire à Savigny Foot CO pour transmission tardive.